

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 15 JANVIER 2025

à 18H00

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze janvier, le comité syndical convoqué le 8 janvier 2025 s'est réuni au siège du SIVOM à Rieux, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur ESQUIROL Jean Marc.

PRÉSENTS : M. MANFRIN Jean-Marc, M. ROSELLO José, Mme JEAN Sophie, M. ROUJAS Jean-Eudes, Mme DOUYLLIEZ Marion, M. ESQUIROL Jean-Marc, M. BABY Jacques, M. NAYLIES Charles, M. JOSSE Miguel, M. CAZAUX Jean-Michel, Mme MASSE Magali, M. LEFEBVRE Patrick, M. CORNET Olivier, M. DEJEAN Michel, Mme VEZAT-BARONIA Maryse, M. CARON-JOURDA Yves, M. CHAGNE Patrick, M. PICARD Serge, M. SANTA-CRUZ Roger, Mme SEGALA Laetitia

ABSENTS. EXCUSES : M. DELCROIX Bernard, M. CHALDUC Jean (pouvoir donné à M. ESQUIROL), Mme PORQUERAS Carole, Mme VIDAL Marie-Françoise, M. MASSIP Cyril, M. CAILLET Pierre, M. DEVIC Jean-Marc, M. PERSILLON Cyrille

Secrétaire : M. ROSELLO José

N° 1 Compte rendu du précédent comité syndical du 27.11.2024

Pas de remarque sur ce compte rendu.

Avis favorable à l'unanimité

N° 2 Bilan 2024 des Structures Touristiques

Le Président présente le bilan 2024, la Gérante n'étant pas présente pour raison de santé.

Il fait un rappel des périodes d'ouvertures, de l'équipe et des difficultés rencontrées durant l'année.

Le bilan fait état :

- Dépenses => 209 427,15€ dont 24 177,00€ de régularisation des années antérieures ;
- Recettes => 214 348,65€.

Le montant de la redevance camping-car park n'est pas connu pour le moment. Cependant, le bilan de la saison estivale (de juin à août) présente un taux de remplissage de 84% contre 78% en 2023.

La gérante prévoit pour la saison 2025 :

- Un prévisionnel des dépenses de matériels de 16 200,00€ (fonctionnement) ;
- Un besoin de personnel d'un agent à 35h00 hebdomadaire du 15/03 au 30/11/2025 et d'un saisonnier à 20h00 hebdomadaire du 01/07 au 31/08/2025. Avec une possibilité de renfort grâce à un stagiaire d'école de tourisme ;

Réalisations 2024 :

- Epicerie de produits locaux ;
- Service de blanchisserie ;
- Actualisation du logo ;
- Partenariat avec le Village Gaulois ;
- Transformation d'un espace en terrain de pétanque ;
- Renouvellement du classement 3 étoiles nécessitant certaines modifications et travaux d'aménagement (aire de jeux pour enfants, site internet en plusieurs langues, ...).

Projets 2025 :

- Réalisation d'une aire de jeux pour enfants en bas âge (en cours) ;
- Mise en place de nouveaux partenariats ;
- Proposition d'une restauration rapide type snack.

Le contrat de location des « Coco sweets » arrive à terme le 05/08/2025. Actuellement, le chiffre d'affaires est inférieur au loyer.

Une réflexion sur un rachat à 1 800,00€ HT négociable ou une reprise en septembre/octobre est à mener. Leur rachat pourrait être une bonne opération financière.

Ouverture du camping en 2025 :

- Basse saison, du 1^{er} janvier au 4 avril ;
- Moyenne saison, du 5 avril au 30 juin ;
- Haute saison, du 1^{er} juillet au 31 août ;
- Moyenne saison, du 1^{er} septembre au 2 novembre ;
- Basse saison, du 3 novembre au 31 décembre.

Les périodes d'ouverture ont été déterminées par rapport aux dates des vacances scolaires.

Pour finir la présentation, le Président présente des retours clients très positifs.

Madame VEZAT-BARONIA tient à remercier le SIVOM et la gérante pour leur réactivité concernant l'hébergement de famille en logement d'urgence.

N° 3 Personnel

Il convient de créer :

- Un poste d'Attaché à temps complet dans le cadre de la promotion interne ;
- Un poste d'Aide-soignante à 17h30 hebdomadaire ;
- Un poste accroissement d'activité à temps complet d'Adjoint technique pour le camping du 15/03/25 au 30/11/25
- Un poste saisonnier à 20h00 hebdomadaire d'Adjoint technique pour le camping du 01/07/25 au 31/08/25

Avis favorable à l'unanimité

Il convient d'augmenter le temps de travail d'une IDEC de 29h00 à 32h00 hebdomadaire. Le Président précise que l'IDEC en question remplacera Hélène BEC (actuellement directrice du SSIAD) pendant sa disponibilité.

Avis favorable à l'unanimité

Il convient d'actualiser la délibération du 31 janvier 2013 créant un emploi d'adjoint technique territorial.

Avis favorable à l'unanimité

N° 4 Forfait mobilité durable

A la demande des représentants du personnel, le Président présente le forfait mobilité durable :

Le forfait « mobilité durable » permet le remboursement par la collectivité de tout ou partie des frais engagés par les agents au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

L'agent doit utiliser l'un ou des moyens de transport suivant :

- Vélo personnel ;
- Engins de déplacement personnel motorisés (vélo électrique, trottinette) ;
- Covoiturage ;
- Service de mobilité partagée (véhicules en libre-service, service d'autopartage).

Le montant annuel du forfait mobilités durables est fixé à :

- 100€ pour une utilisation entre 30 et 59 jours ;
- 200€ pour une utilisation entre 60 et 99 jours ;
- 300€ pour une utilisation d'au moins 100 jours.

(le forfait est exonéré d'impôts et des cotisations sociales)

Après échange de points de vue et discussion, le Comité désapprouve la mise en place du forfait mobilité durable

N° 5 Règlement intérieur du SIVOM

Le Président propose les modifications du règlement intérieur entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016 suivantes :

- Mise en page avec le nouveau logo ;
- Ajout d'un paragraphe sur l'obligation de service (cumul d'emploi) ;
- Mise à jour des Autorisations Spéciales d'Absences.

Avis du Comité Social Territorial en date du 26/11/2024

Avis favorable à l'unanimité

N° 6 Questions diverses

Informations prêt SFIL

- Refinancement effectif depuis le 27/12/2024 ;

- Remise totale des intérêts de retard et des pénalités, soit la somme de 11 600,74€.

DM1 restauration à modifier

Il convient d'annuler et de remplacer la décision modificative 1 du service restauration par la proposition suivante :

Objets : Virement de crédits de chapitre à chapitre

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		1312 (13) : Régions	-638,23
		28188 (040) : Autres	638,23
			0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6156 (011) : Maintenance	-638,23		
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incorp	638,23		
	0,00		
Total Dépenses		Total Recettes	0,00

Avis favorable à l'unanimité

Exécution du budget 2025

Le Président rappelle qu'au 1^{er} janvier 2025, les budgets prévisionnels 2025 (budget principal et budget annexes) n'étant pas adoptés, afin de permettre la continuité du fonctionnement de l'établissement et en application de l'Article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il conviendrait de l'habiliter jusqu'à l'adoption du budget principal, à :

- Mettre en recouvrement les recettes de la section de fonctionnement ;
- Engager, mandater et liquider les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites de l'année précédente ;
- Mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget principal ;
- Engager, liquider et mandater les dépenses d'Investissement du budget principal, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour le montant et affectation de crédits suivants :
 - Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : 9 475,00€
 - Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 106 750,00€

Avis favorable à l'unanimité

Informations diverses

Le Président informe :

- Une réunion de la commission CCV de la compétence action sociale prévue le jeudi 23/01 à 17h30 à la CCV ;
- Il a rendez-vous avec Monsieur le Sous-Préfet, à la demande de ce dernier, mardi 28 janvier 2025 à 14h30 pour évoquer la situation financière du SIVOM ;

- Suite au marché public relatif à la fourniture de repas en liaison froide pour le service du portage des repas à domicile du CIAS de Montesquieu Volvestre la candidature de la cuisine centrale n'a pas été retenue.

Fin de séance à 19H45.

